

Projets Initiatives Jeunesse : Soutien aux projets portés par les jeunes constitués en association

Profils : Association, Jeune

Thématiques : Arts plastiques et visuels, Solidarité internationale, Spectacle vivant et manifestations culturelles

Échéances

Les projets déposés en ligne seront étudiés au fur et à mesure et passeront en Commission permanente **tout au long de l'année**. Dates des prochaines Commissions permanentes (*d'autres Commissions seront programmées ultérieurement*) :

- **Commission Permanente du 28 mai 2018** - Date limite pour déposer les dossiers : *mercredi 7 mars 2018*
- **Commission Permanente du 9 juillet 2018** - Date limite pour déposer les dossiers : *mercredi 25 avril 2018*
- **Commission Permanente du 16 novembre 2018** - Date limite pour déposer les dossiers : *mercredi 5 septembre 2018*

Objectifs

La Région Nouvelle-Aquitaine souhaite développer une politique visant à **soutenir l'autonomie et l'initiative des jeunes** dans tous les domaines et favoriser ainsi la créativité et l'innovation.

Au titre du dispositif « Projets Initiatives Jeunesse », elle soutient les projets de **jeunes âgés de 15 à 30 ans organisés sous forme de structures associatives**. Ces projets peuvent avoir pour thèmes l'environnement, la culture, les arts, les sciences, la solidarité internationale, le journalisme, le sport...

Bénéficiaires

- Être âgé de **15 à 30 ans** inclus
- Être **domicilié en Nouvelle-Aquitaine**
- Le projet est réalisé seul ou en groupe, au titre d'une **association (loi 1901)**

Projets éligibles :

Le projet peut s'inscrire dans différents domaines : citoyenneté, vie locale, culture, sport, solidarité internationale, projet à dimension économique, développement durable...

Ne sont pas éligibles :

- Les projets des lycées pour des voyages scolaires, des séjours linguistiques ou des projets culturels ainsi que les demandes d'équipement et de matériels
- Les dépenses d'investissement
- Les projets entrant dans le cadre d'une formation scolaire, universitaire ou y concourant à titre obligatoire ou optionnel (ex projets « tutorés »)
- L'organisation de galas de fin d'années ou les soirées festives
- Les manifestations récurrentes de type 4L Trophy, courses croisière...
- Les dépenses de création et de fonctionnement de l'association

Modalités

Modalités d'intervention :

L'aide de la Région Nouvelle-Aquitaine est apportée sous la forme d'une **subvention versée directement à l'association**, désignée par le porteur du projet au moment du dépôt du dossier.

Financement :

L'aide régionale est plafonnée à **3 000 €** et ne peut excéder **50 % du budget prévisionnel**. Elle est déterminée en fonction du budget prévisionnel et de la participation éventuellement attendue de la part d'autres co-financeurs (collectivités locales, entreprises, associations...). Le montant global des recettes pourra intégrer notamment les contributions volontaires en nature, dans la mesure où celles-ci sont objectivement quantifiées selon les règles en vigueur au plan national. **La capacité d'autofinancement du projet est également déterminante**. Le projet ne doit pas avoir été soutenu ou faire l'objet d'une sollicitation au titre d'un autre dispositif de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Modalités de candidature :

1. **Inscription en ligne** : Déposez votre demande **en ligne via ce formulaire**. Il est important que vous détailliez au maximum votre dossier papier à cette étape. *Note : vous trouverez au bas de cette page un modèle de dossier à télécharger. Ce document a pour objectif de vous aider à préparer votre inscription en ligne.*
2. **Transmission du dossier administratif** : votre inscription en ligne doit impérativement être complétée d'un envoi simultané (*par mail à l'adresse initiativesjeunes@nouvelle-aquitaine.fr*) des justificatifs administratifs listés dans la fiche récapitulative téléchargeable au bas de cette page.

Seuls les dossiers complets seront examinés.

Contact

Pôle Éducation et Citoyenneté
Direction Jeunesse et Citoyenneté
Service Initiatives des Jeunes

Adrien BABBY
Chargé de mission
adrien.babby@nouvelle-aquitaine.fr
Tel. 05 57 57 84 70